

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

28 AOÛT 2026

BULLETIN DES PÉTITIONS

(article 127.8 du Règlement)

Document	Analyse et décision
Doc. 636 (2025-2026) N° 1	La Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux a pris connaissance de la pétition déposée par M. Mbenti relative à la situation des taxis de rue. La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes : Considérant que la pétition n'a recueilli qu'une signature au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie. La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.
Doc. 637 (2025-2026) N° 1	La Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal a pris connaissance de la pétition déposée par M. Vauchel pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable. La Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes : Considérant que la pétition n'a recueilli que 22 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie ; Considérant l'échange de vues qui a eu lieu. La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.
Doc. 640 (2025-2026) N° 1	La Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale a pris connaissance de la pétition déposée par M. Monsieur contre les économies sur le secteur du handicap et de l'inclusion. Après avoir pris connaissance de la pétition, la Commission a adopté, à l'unanimité des membres, les conclusions suivantes : Considérant que la pétition n'a recueilli que 37 signatures au regard de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie ; Considérant que le Parlement de Wallonie et le Gouvernement, au travers de M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, resteront attentifs aux éléments formulés dans la pétition et que le Parlement continuera à contrôler le Gouvernement. La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.